

# La forêt meusienne, une richesse à mieux valoriser

La forêt meusienne recouvre 37 % du territoire départemental. Elle est composée pour plus des deux tiers de forêts publiques. En 2013, on y a récolté un million de mètres cubes, destinés au bois d'industrie, au bois d'œuvre en grumes et au bois-énergie. La filière forêt-bois emploie près de 2 700 personnes. Toutefois, les entreprises de transformation peu nombreuses et de petite taille, une forêt privée trop morcelée, limitent la valorisation locale de la production, alors même que la demande de bois augmente. Face aux pressions naturelles, économiques et animales qui la fragilisent, il apparaît urgent d'instaurer une stratégie de plantations, de gestion plus dynamique et de production de long terme.

Jean-Marc Brézard, Office national des forêts de la Meuse

La forêt, avec 230 700 hectares, recouvre 37 % du territoire meusien. Ce taux de boisement place la Meuse au deuxième rang en Lorraine après les Vosges (50 %), et au 28<sup>e</sup> rang en France métropolitaine.

## Une forêt très présente

Les feuillus et en premier les hêtres puis les chênes, sessiles et pédonculés, dominant. Ils sont l'essence principale sur plus de la moitié des surfaces boisées. Les essences d'accompagnement (grands érables, alisier torminal, merisier, tilleul, frêne) apportent des compléments de revenu intéressants et contribuent à la diversité des peuplements forestiers. Le charme est l'essence témoin du traitement ancien en taillis sous futaie, c'est aussi un excellent bois de chauffage.

Les résineux occupent un peu plus de 10 % des surfaces boisées, en baisse suite à l'ouragan Lothar et aux transformations en feuillus. Une moitié correspond aux boisements des champs de bataille, l'autre à des investissements de production réalisés principalement durant la période 1950-1990.

Les forêts publiques gérées par l'Office national des forêts (ONF) représentent 69 % de la forêt meusienne : 53 800 hectares sont des forêts domaniales appartenant à l'État, 104 500 hectares appartiennent à des collectivités, et dans ce cas ce sont principalement des forêts communales (434 des 501 communes meusiennes sont propriétaires d'une forêt). Les autres collectivités sont le Département, des centres communaux d'action sociale, des banques, des hôpitaux, des communes d'autres départements.

La forêt privée, plus présente dans le sud du département, représente les 31 % restants. Elle est composée de 72 400 hectares appartenant à plus de 20 000 particuliers, à la Caisse des dépôts et consignations, à des sociétés d'assurances, etc. Les forêts de plus de 25 hectares soumises à un plan de gestion représentent 23 000 hectares. Les massifs plus petits y adhèrent volontairement ou font l'objet de mesures visant à mobiliser du

bois (code de bonnes pratiques sylvicoles, plans de développement de massif).

## Un million de mètres cubes récoltés en 2013

La récolte 2013 a été de 1 004 800 m<sup>3</sup>, en augmentation de 16,7 % par rapport à 2008 où elle était de 860 000 m<sup>3</sup>.

En 2013, 280 500 m<sup>3</sup> ont été vendus provenant de la forêt domaniale, dont 100 100 m<sup>3</sup> en contrats d'approvisionnement pour des scieries locales ou des transformateurs de proximité (Kronospan au Luxembourg, Burgo en Belgique, Unilin dans le département des Ardennes, ONF énergie).

Par ailleurs, 444 000 m<sup>3</sup> ont été mobilisés dans les forêts des collectivités, dont plus de 127 000 m<sup>3</sup> délivrés pour l'affouage (chauffage des habitants de la commune propriétaire de la forêt).

La part de production non récoltée correspond à des difficultés s'expliquant par le morcellement de la propriété privée, du retard dans l'application des aménagements forestiers dans certaines communes, d'une mévente des coupes liée à une desserte insuffisante ou en mauvais état, de l'arrêt volontaire de l'exploitation dans les réserves biologiques intégrales (cinq existant ou en projet en forêt domaniale), etc.

En 2013, le bois d'industrie prédomine (555 100 m<sup>3</sup>). Il est composé de petits bois provenant des éclaircies de peuplements issus de la conversion des taillis sous futaie, des plantations ou de la forêt qui a poussé dans les zones dévastées par l'ouragan Lothar du 26 décembre 1999. S'y ajoute le bois d'œuvre en grumes (195 300 m<sup>3</sup>) pour le tranchage, le déroulage et le sciage qui est majoritairement traité hors du département. Enfin, le bois énergie (254 400 m<sup>3</sup> vendus ou délivrés pour l'affouage) connaît un développement important. Il est destiné aux chaufferies locales de Villotte-sur-Aire et de Ligny-en-Barrois, de Vitry-le-François (51) ou d'autres pour le chauffage urbain et la fourniture d'électricité (UEM de Metz). Des plans d'approvisionnement territoriaux

ont été étudiés par deux communautés de communes et par le Pays Barrois pour quantifier la ressource mobilisable en vue de projets nouveaux.

## Près de 2 700 emplois

Dans la Meuse, la filière forêt-bois représente 2 678 emplois (il y en avait 2 933 en 2005). L'exploitation des coupes de bois vendus en bloc et sur pied fait souvent appel à de grosses équipes de bûcherons étrangers. La mise bord de route après abattage, façonnage et débardage en forêt publique comme en forêt privée fait appel à des entreprises locales dans la mesure du possible. Les entreprises de transformation restent toutefois de petite taille : moins de 40 scieries transforment 40 000 m<sup>3</sup> de bois brut par an. La fabrication de meubles est présente dans le sud du département avec des produits haut de gamme.

## Une forêt prometteuse

Au vu de la superficie qu'elle occupe dans le territoire départemental, des emplois qu'elle représente, de la demande sociétale et environnementale et de son classement comme filière stratégique et d'excellence du "Pacte Lorraine 2014-2016", la forêt meusienne dispose d'un potentiel prometteur, à certaines conditions.

Le volume et la qualité de la ressource en bois doivent notamment inciter à l'installation d'unités de transformation locales. Le faible

### 1 2 678 emplois dans la filière forêt-bois meusienne en 2011

	Nombre d'emplois
Production forestière	723
Industrie du sciage	180
Industrie du travail du bois	284
Industrie de l'ameublement	514
Industrie du papier et du carton	242
Secteur du bâtiment bois	481
Commerce des produits bois	254
<b>Total</b>	<b>2 678</b>

Source : GIPEBLOR

niveau d'unités de première et deuxième transformations, signalé de longue date dans la Meuse, ne permet en effet pas de retenir dans le département la valeur ajoutée liée à la fabrication de produits élaborés à partir de bois pourtant meusien.

La forêt meusienne devrait également profiter de la hausse de la demande pour la fourniture de bois-énergie pour les chaufferies collectives ou les habitations individuelles. Le créneau forêt-loisir offre d'autres opportunités : promenade à proximité des agglomérations ou des sites touristiques comme Madine, manifestation telle "le Vent des forêts", tourisme de mémoire dans la zone rouge autour de Verdun ou du Saillant de Saint-Mihiel, pratique de la chasse au grand gibier, etc.

Enfin, la forêt joue un rôle important pour la bonne qualité des eaux de captage destinées à la fourniture d'eau potable, et pour la protection d'espèces de faune et de flore devenant rares : plantes des vallons froids comme l'aconit tue-loup, les corydalis, la nivéole, oiseaux forestiers comme la cigogne noire, batraciens comme le sonneur à ventre jaune, insectes du bois mort, etc. et pour la fixation du carbone qui contribue à limiter les effets des dérèglements du climat.

### Une forêt qui peut être fragilisée par des pressions multiples

Le capital vert que représente la forêt meusienne reste toutefois fragile et soumis à des pressions multiples : naturelles, économiques, animales, etc.

Aux tempêtes de 1984 et 1990 et à l'ouragan de décembre 1999 sont venus s'ajouter ces dernières années les sécheresses (2003 avec la canicule, d'autres années avec des mois d'été sans pluie) et les gels tardifs comme en 2012. Ces phénomènes extrêmes semblent marquer l'instauration de dérèglements climatiques dont l'impact est difficile à prévoir. Il s'en est suivi localement dans la Meuse des problèmes d'alimentation en eau et un affaiblissement du chêne pédonculé, suite aux effets combinés des stress hydriques estivaux et des défoliations dues à des chenilles comme la processionnaire.

Le département a également été touché par le dépérissement d'essences du fait de l'arrivée de nouveaux parasites. Depuis 2012, on observe un dépérissement des frênes lié à *Chalara fraxinea* suite à l'importation de plants de pépinière d'un pays de l'Est.

L'exploitation forestière, soumise aux lois économiques, ne respecte pas toujours les

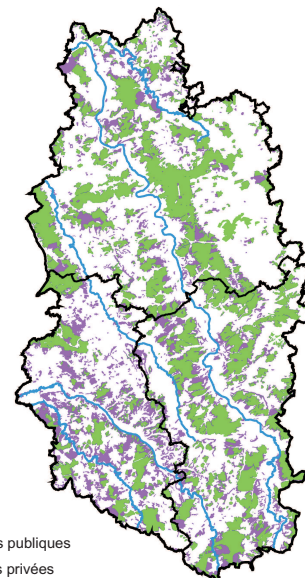
périodes où les sols sont fragiles. Ceux-ci peuvent être détériorés par les passages d'engins et voir leur fertilité affectée. Les exploitations trop fortes, l'insuffisance de travaux sylvicoles, peuvent compromettre le renouvellement des peuplements forestiers.

Par ailleurs, la surabondance de grand gibier empêche la germination des graines forestières ou la repousse de la végétation au sol (cas du sanglier ou du chevreuil). Elle anéantit les plantations, diminue la quantité et la croissance des semis ou écorce les tiges de certaines espèces à un stade de croissance déjà avancé (cas du cerf sur les chênes, le frêne, le merisier, l'épicéa).

Enfin, la forêt doit également faire face à la pression d'autres utilisations du sol (agriculture, urbanisme, grands équipements d'infrastructures ou industriels).

**2** 69 % de forêts publiques, 31 % de forêts privées

Forêts publiques et privées en 2015



Source : ONF

### Le "Pacte Lorraine 2014-2016" : deux actions pour la filière forêt-bois

Faire de la Lorraine le cœur d'une Vallée européenne des matériaux et de l'énergie, telle est l'ambition du "Pacte Lorraine 2014-2016", signé entre l'État et la Région. La filière forêt-bois, avec l'agriculture-agro-alimentaire et l'automobile, s'inscrit parmi les filières stratégiques et d'excellence retenues.

Elle est concernée par deux actions parmi les seize contenues dans le Pacte :

- \* l'action 8, qui vise à **conforter un pôle de recherche et de transfert de technologie** dans les domaines des matériaux renouvelables de la forêt, du bois et de l'écoconstruction ;
- \* l'action 12, qui vise à **accroître la compétitivité de la filière forêt-bois** et recommande de :
  - structurer la filière bois lorraine par des actions transverses d'animation et de formation ;
  - suivre et optimiser la ressource forestière ;
  - développer les bonnes pratiques et de nouvelles technologies dans la rénovation et la construction et l'écoconstruction bois ;
  - construire en Lorraine un projet haut de gamme dans l'ameublement et l'équipement des lieux de vie ;
  - innover et rationaliser dans le secteur du bois-énergie.

### Instaurer une stratégie de long terme pour la filière forêt-bois

"Sur le long terme, une stratégie de gestion durable des forêts visant à maintenir ou à augmenter le stock de carbone en forêt tout en approvisionnant la filière bois (grume, fibre et énergie) à un niveau de prélèvement durable, générera les bénéfices d'atténuation maximum".

Cette phrase, tirée du 4<sup>e</sup> rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) résume bien la problématique forestière contemporaine.

Dans l'immédiat, on peut relever en particulier quatre enjeux :

- **la demande de bois augmente**, et augmentera encore, pour le bâtiment et l'énergie. Elle se maintient pour le papier et l'emballage ;
- **la production a du mal à suivre**, et en aura bien davantage : insuffisance des plantations, augmentation des dégâts de cervidés, diminution du nombre d'entreprises de travaux forestiers, insuffisance des investissements dans la filière... Des scieries et des chaufferies sont déjà en manque de bois, tandis que l'étranger nous achète des grumes non transformées ;
  - dans la Meuse, **20 000 hectares de petites forêts privées ne participent pas correctement à la production**, à cause d'un parcellaire trop morcelé. Modifier cette situation est un travail entamé, mais de longue haleine ;
  - au niveau national, une large concertation a été initiée en 2013 dans la filière forêt-bois, par le "Comité stratégique de filière". Après un an de travail, la quasi-totalité des professions concernées et quatre ministres (Économie, Développement durable, Agriculture, Logement) ont signé le 16 décembre 2014 un "contrat stratégique de filière" visant à **refaire de la filière forêt-bois un atout pour la France**. Les sommes mobilisées par l'État seraient de 60 à 70 millions d'euros en 2015, ce qui est un changement significatif. L'enjeu des professions et du gouvernement est maintenant de transformer ces engagements en actions de terrain.

François Godinot, Président des forestiers privés de la Meuse, représentant de la filière forêt-bois au Conseil économique social et environnemental de Lorraine